

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place du docteur Rozier
BP 512
26401 Crest Cedex

Dossier suivi par : D. ARNAUD
Objet : Modification du PLU de la commune de Crest
Avis de la CLE du SAGE Drôme

Saillans, le 6 janvier 2022

Monsieur le Maire,

Par courrier du 30 novembre 2021, vous sollicitez l'avis de la CLE sur la modification de votre Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2019.

Le Bureau de la CLE, réuni le 15 décembre 2021, a examiné votre dossier et s'est penché plus particulièrement sur la modification qui concerne la ressource en eau et sa thématique relative la gestion du risque inondation.

En effet, les travaux de restauration de la Saleine réalisés depuis l'adoption de votre PLU, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD), ont permis de réduire l'aléa inondation sur les terrains riverains de ce cours d'eau et vous prévoyez de modifier en conséquence la cartographie des zones concernées par cet aléa sur la base des modélisations hydrauliques validés avec les services de l'Etat.

Le Bureau tient tout d'abord à saluer l'engagement de votre commune et du SMRD dans la restauration de la Saleine et souligne qu'il s'agit là d'un bel exemple de restauration physique pour notre bassin qui permet à la fois de réduire le risque inondation et d'améliorer la qualité des milieux aquatiques.

En cela, vous avez su mettre en œuvre les recommandations du SAGE en vigueur et le Bureau émet un avis favorable à votre demande.

Vous remerciant de votre confiance, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute considération.

Le Président de la CLE,
Pierre LESPETS

